



COMITÉ DU LABEL

Paris, le 5 juin 2008 – N° 248/D131

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment

Service producteur : Insee, Direction des études et synthèses économiques

Opportunité : avis favorable émis le 16 octobre 2007 par l'inter formation Statistiques d'entreprises
Réunion du Comité du label du 2 juin 2008 (formation Entreprises)

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'industrie du bâtiment, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des entrepreneurs du secteur, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la production elle-même et de variables qui lui sont liées, telles que les carnets de commandes, goulots de production, effectifs, difficultés de recrutement... Les chefs d'entreprise fournissent également des estimations de leurs investissements et une opinion sur leur trésorerie.

L'enquête est réalisée tous les mois en France métropolitaine auprès de 2 500 entreprises de plus de 10 salariés. Toutes les entreprises de plus de 500 salariés sont interrogées. Des extensions régionales sont conduites en Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes Côte d'Azur et sont réalisées au rythme trimestriel.

La collecte s'effectue par voie postale et par Internet sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication de l'enquête, soit quatre jours ouvrables avant la fin du mois courant.

Les résultats sont publiés dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site Internet de l'Insee. Ils paraissent également dans le *Tableau de bord de la conjoncture en France*. Ils sont analysés dans les *Notes* et *Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le serveur Internet de l'Insee depuis la Banque de données macro-économiques (BDM).

Le Comité demande au service d'étudier la faisabilité d'un élargissement aux Dom. S'agissant des trois extensions régionales, dont la périodicité est trimestrielle, elles bénéficient du même label que l'enquête mensuelle réalisée en métropole mais sans le caractère obligatoire.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide de 2009 à 2013

Le Président du Comité du label

signé

Jacques Garagnon